



Mairie de Joué-les-Tours
PARVIS RAYMOND LORY
CS 50108 - B.P. 108
37301 JOUÉ-LES-TOURS CEDEX

**POLE CADRE DE VIE
ET AMENAGEMENT**
SERVICE ENVIRONNEMENT-GESTION
DES RISQUES-HYGIENE

Avis favorable Avis défavorable

AFFICHAGE TEMPORAIRE

Demande d'autorisation

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT	
DATE DE LA DEMANDE	
NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
TELEPHONE	

IDENTIFICATION DE LA MANIFESTATION	
NOM	
LIEU	
DATE	
FORMAT	
NOMBRE	

Consignes :

- La pose devra être réalisée au maximum, une semaine avant la manifestation.
- La dépose des affiches sera obligatoirement réalisée 24 heures après la fin de la manifestation.
- Il est strictement interdit d'apposer des affiches sur les équipements ou les secteurs précisés dans l'arrêté municipal du 14/02/2012.